



SEANCE ORDINAIRE DU 29 MARS 2017

Extrait du Registre des Délibérations

L'An deux mille dix-sept et le vingt-neuf mars, les membres du Conseil de Métropole, légalement convoqués, se sont rassemblés au lieu ordinaire des séances, sis 50, Place Zeus à Montpellier, sous la présidence de M. Philippe SAUREL.

Nombre de membres en exercice : 92

Etaient présents :

M. F. ABERT, Mme L. ACQUIER, M. J.-M. ALAUZET, M. G. BALAZUN, M. G. BARRAL, Mme V. BARTHAS-ORSAL, Mme M. BODKIN, M. P. BONNAL, Mme S. BOUALLAGA, M. D. BOUMAAZ, M. T. BREYSSE, Mme A. BRISSAUD, M. R. CAIZERGUES, Mme M. CASSAR, M. G. CASTRE, Mme C. CLARAC, M. R. COTTE, M. C. COUR, M. J.-L. COUSQUER, Mme P. DANAN, Mme C. DARDE, M. H. DE VERBIZIER, Mme V. DEMON, Mme A. DESTAILLATS, M. J.-M. DI RUGGIERO, M. J. DOMERGUE, Mme C. DONADA, Mme M. DRAY-FITOUSSI, M. P. DUDIEUZERE, M. J.-N. FOURCADE, M. M. FRAYSSE, Mme J. FRÊCHE, Mme J. GALABRUN-BOULBES, M. J.-P. GRAND, Mme I. GUIRAUD, Mme C. HART, Mme R. ILLAIRE, Mme C. JABADO, Mme S. JANNIN, M. L. JAOLU, Mme S. KERANGUEVEN, M. P. KRZYZANSKI, M. A. LARUE, M. M. LEVITA, Mme C. LÉVY-RAMEAU, Mme E. LLORET, M. J.-M. LUSSERT, M. J. MALEK, Mme C. MARION, Mme I. MARSALA, M. J.-L. MEISSONNIER, M. C. MEUNIER, Mme P. MIRALLES, M. J.-P. MOURE, M. A. MOYNIER, Mme M.-C. PANOS, M. E. PASTOR, M. G. PASTOR, M. Y. PELLET, Mme V. PEREZ, M. E. PETIT, M. T. QUILES, M. J. RAYMOND, M. R. REVOL, M. J.-P. RICO, M. H. ROUILLEAULT, Mme B. ROUSSEL-GALIANA, Mme M.-H. SANTARELLI, M. Philippe SAUREL, M. J.-L. SAVY, M. N. SEGURA, M. S. TORTORICI, Mme I. TOUZARD, M. B. TRAVIER, M. J. VERA, Mme A. YAGUE, M. R. YOUSSEUS, .

Pouvoir(s):

M. J.-F. AUDRIN à Mme I. GUIRAUD, Mme R. BUONO à Mme C. DONADA, M. R. CALVAT à M. T. BREYSSE, Mme T. DASYLVA à Mme I. MARSALA, M. T. DEWINTRE à M. L. JAOLU, M. A. EL KANDOSSI à Mme C. LÉVY-RAMEAU, Mme M. FOURCADE à M. J.-M. ALAUZET, Mme I. GANIÉL à M. C. MEUNIER, M. G. LANNELONGUE à M. J. DOMERGUE, M. M. MAJDOUL à M. J.-P. MOURE, M. H. MARTIN à Mme C. HART, Mme B. MICHEL à M. J.-L. SAVY, Mme C. NAVARRE à Mme C. MARION, M. E. PENSO à Mme I. TOUZARD.

Absent(es):

Mme F. JAMET

DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE – COMMUNE DE MONTPELLIER - SECTEUR COMÉDIE/LEZ - INSTAURATION D'UN PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE DE RECONQUÊTE URBAINE ENTRE LA COMÉDIE ET LE LEZ - APPROBATION

Mme S. JANNIN, Vice-Présidente de Montpellier Méditerranée Métropole, déléguée au Développement et l'Aménagement Durable du Territoire, rapporte :

Partant du centre historique et du Polygone vers l'Est de l'agglomération, deux grandes opérations ont ponctué vingt cinq ans d'urbanisme et d'architecture à Montpellier selon une continuité spatiale et temporelle. L'opération Antigone, d'abord, a conduit la ville jusqu'au fleuve (le Lez), tandis que le secteur d'aménagement Port Marianne - concrétisant le franchissement du fleuve - a ensuite été progressivement ouvert à l'urbanisation à l'Est du territoire communal.

La démarche EcoCité a permis plus récemment de définir un vaste territoire de 2 500 hectares situé sur les communes de Castelnau-le-Lez, Montpellier, Lattes et Pérols. Ce territoire définit l'espace d'extension des nouvelles centralités métropolitaines. Il intègre notamment une partie notable de l'hyper centre de Montpellier et la mise à l'échelle des centralités métropolitaines, notamment à travers les quartiers et secteurs de Port Marianne, Ode à la mer et Millénaire-Eureka. Aujourd'hui le secteur qui va de la Comédie jusqu'au lez en intégrant Polygone et Antigone se situe au cœur de cette centralité métropolitaine.

La démarche engagée dans le cadre du secteur Comédie/Lez, consiste à réinterroger les cohérences urbaines depuis le secteur du Polygone et de l'ancien Hôtel de Ville, en intégrant l'allée du Nouveau Monde à l'Ouest, la connexion aux lycées et collège Joffre et Mermoz jusqu'au moulin de l'Evêque et à l'Hôtel de Région en rives gauche et droite du Lez, et à accompagner les mutations à venir.

Compte tenu de l'existence de « déclencheurs » qui sont le devenir de l'ancien Hôtel de Ville aujourd'hui réaffecté en préfigurateur French Tech, des projets portés par le centre commercial du Polygone, des évolutions et mutations probables générées par la réorganisation des administrations régionales et de l'État, et par la modification des dynamiques économiques urbaines et tertiaires ; il est apparu nécessaire pour Montpellier Méditerranée Métropole, accompagné dans cette réflexion par la Ville de Montpellier, de conduire une démarche de connaissance et de prospective sur le devenir de l'un des axes majeurs de la centralité métropolitaine.

Réflexions qui permettent également d'accompagner la révision du Plan Local d'Urbanisme en PLUi et celle du Schéma de Cohérence Territoriale portées par Montpellier Méditerranée Métropole.

Le Conseil de la Métropole, a décidé d'engager les études préalables relatives à ce secteur par délibération du 30 septembre 2015.

Il convient à présent de définir un périmètre d'étude Comédie/Lez qui s'inscrit à la charnière de l'axe de renouvellement urbain Nord/Sud et de l'axe historique Est/Ouest reliant le centre historique et le Lez. La réflexion à engager constitue une occasion à saisir pour trouver la pleine expression du positionnement, de la programmation notamment économique, commerciale, touristique et de recomposition urbaine des secteurs qui s'étendent depuis le jardin du Peyrou, la place de la Comédie jusqu'aux rives du Lez.

Montpellier Méditerranée Métropole dans le cadre de ses compétences aménagement économiques, aménagement de l'espace et de l'élaboration des documents de planification correspondants, souhaite donc lancer une démarche de réinvestissement territorial stratégique, à la fois programmatique, économique et urbain portant sur ce périmètre à enjeux dont les objectifs seraient les suivants :

- Définir une stratégie économique et territoriale et une programmation urbaine qui mettent en perspective l'avenir du secteur à plus ou moins long terme ; en particulier sur le site de l'ancien Hôtel de Ville et dans la perspective de l'extension du Polygone ;
- Affirmer et développer des liaisons urbaines et créer une relation ambitieuse et porteuse d'identités entre la ville et son fleuve ;

- Reconquérir le tissu urbain existant (principalement tertiaire), stratégique ou en mutation par des opérations de renouvellement urbain et d'intervention sur l'espace public.

Pour garantir l'atteinte de cet objectif, il convient de mettre en place les conditions nécessaires à l'évolution maîtrisée de ce secteur. Aussi, il convient, conformément aux dispositions de l'article L.424-1 du Code de l'urbanisme, de prendre en considération ce projet d'aménagement et de délimiter par un périmètre d'étude les terrains affectés à ce projet. La délimitation du périmètre concerné est jointe en annexe de la présente délibération.

Cette disposition permettra au Maire sur avis de la Métropole d'opposer, le cas échéant, un sursis à statuer aux demandes d'autorisations de travaux, de construction ou d'installation qui pourraient porter préjudice à la mise en œuvre du projet d'aménagement envisagé.

En conséquence, il est proposé au Conseil de bien vouloir :

- prendre en considération la mise à l'étude du projet d'aménagement du secteur Comédie/Lez ;
- délimiter les terrains affectés par ce projet, conformément aux dispositions de l'article L.424-1 du Code de l'urbanisme ;
- autoriser Monsieur le Président de Montpellier Méditerranée Métropole à signer tous documents relatifs à cette affaire.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Certifié Exécutoire

Publié le : 03/04/2017

Déposé En Préfecture

Le : 03/04/17

Numéro de l'acte :

034-243400017-20170329-lmc1140525-

DE-1-1

Fait à Montpellier, le 03/04/17

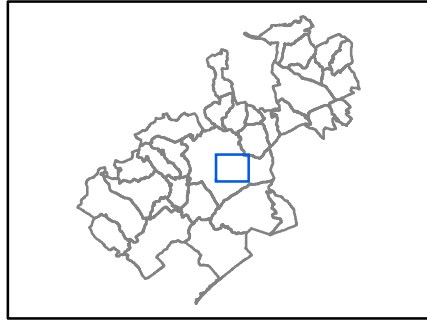
Pour extrait certifié conforme à l'original.

Le Président,

SIGNÉ

M. Philippe SAUREL.

Périmètre Etude Comédie Lez



Montpellier Méditerranée Métropole
17/03/2017

SIG Montpellier Méditerranée Métropole - Document non contractuel sans valeur juridique.

Légende

-  Red: Band_1
-  Green: Band_2
-  Blue: Band_3

0 250 500 1 000 Mètres

